

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

LONGUEUIL

1372, avenue Victoria
Longueuil J4V 1L9
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

490, rue Lavolette
Saint-Jérôme J7Y 2T9
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

20, rue Bryant
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 4 décembre 2020

Sous toutes réserves

Par courriel et dépôt électronique

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4127-2020

**Demande du Distributeur relative aux mesures de soutien au
développement de la production en serres
Demande de remboursement des frais de l'AQCIE
Notre dossier : 96 981**

Chère consoeur,

Veillez trouver ci-joint la demande de remboursement des frais de l'AQCIE relativement au dossier mentionné en rubrique.

Vous noterez que la demande excède de 18,1% le budget soumis au soutien de la demande d'intervention.

En ce qui concerne les honoraires d'avocat, le nombre d'heures excède de **5,3 heures** le nombre d'heures estimé pour cette ressource. Cela est dû essentiellement à la quatrième journée ajoutée par rapport à ce qui avait initialement été prévue comme durée d'audience.

En ce qui concerne les honoraires de l'analyste externe, le nombre d'heures excède de **28 heures** le nombre d'heures estimé pour cette ressource. Ce dépassement est dû principalement aux activités reliées à l'analyse de la preuve et à la préparation des DDR.

Le budget de l'AQCIE déposé le 29 juillet 2020 au soutien de sa demande d'intervention était basé sur la preuve déposée à cette date :

- le document B-0004 (19 pages et une annexe traitant des modifications au document *Tarifs d'électricité* avec justifications;
- le document B-0005, présentant le décret 2020 -1570;

ainsi que sur une anticipation concernant l'information qui serait déposée par le Distributeur en réponse à une demande de complément de preuve de la Régie.

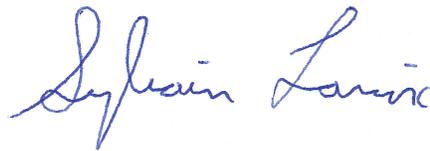
Ce complément de preuve, déposé le 29 juillet 2020 (soit à la même date que le dépôt de la demande d'intervention de l'AQCIE et de son budget de participation), comprend un document de 16 pages présentant l'analyse économique réalisée par HQD (B-0010), de même que 5 fichiers Excel comprenant plusieurs feuilles présentant le détail des calculs (B-0010 à B-0015). Ce complément de preuve était beaucoup plus important et complexe que ce qui avait été anticipé par l'AQCIE. L'analyse approfondie de tous ces documents, ainsi que la préparation de DDR spécifiques à l'information présentée dans ces documents a nécessité un total de **19 heures** de plus que ce qui avait été anticipé au budget prévisionnel. Cette analyse a permis à l'AQCIE de bien cerner les impacts prévus sur le plan économique et sur le plan tarifaire.

Par ailleurs, le mémoire de l'AQCIE (C-AQCIE-0009) a été déposé le 29 septembre 2020. Or, le 22 octobre suivant, le Distributeur a déposé ses réponses à la DDR #2 de la Régie (B-0039). Ce document traitait de sujets couverts dans le mémoire de l'AQCIE et a donc dû être analysé en vue de la préparation des audiences débutant le 2 novembre 2020. D'ailleurs, dans sa présentation à l'audience du 3 novembre 2020 (C-AQCIE-0016), l'AQCIE réfère à ce document à plusieurs reprises et a ajouté à sa preuve initiale un nouveau sujet en relation avec de l'information fournie dans ce document soit: *Application de la formule déterminant le prix de l'OÉA pour les producteurs en serre*. Quelque **6 heures** supplémentaires ont été requis pour ces activités.

Finalement, il est à signaler qu'environ **3 heures** ont été consacrées à une analyse sommaire du document *État d'avancement 2020 du plan d'approvisionnement 2020-2029* (R-4110-2019, B-0102 déposé dans le présent dossier sous C-AQCIE-0015) et à la préparation de demandes de précisions lors de l'audience concernant la prévision des besoins d'électricité pour la production en serre et leur répartition entre la culture de cannabis et les autres cultures.

Nous vous soumettons respectueusement que la contribution de l'AQCIE au débat a été utile à la Régie et que la présente demande de remboursement de frais est justifiée et raisonnable.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

Transmettre vos notifications à : notification@duntonrainville.com

p.j.
c.c. Me Simon Turmel, procureur d'Hydro-Québec
Jocelyn B. Allard, président, AQCIE
Paul Paquin, analyste